



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 JUILLET 2024**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Décision DB 2024-052**

Plan de financement des travaux de rénovation énergétique de l'espace muséologique intercommunal

<b>Date de convocation</b> : 17/07/2024	<b>Liste des délibérations affichées le :</b>	
Membres en exercice : 10	Présents : 6 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 0	Votants : 6

Présents : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Anthony CHANAUD, Christian SOULA et Bernard VAQUIÉ.

Procurations : Néant

Excusés : Jacques GALY, Jacques MAMET, Alfred VISMARA et Mohamed EL HABCHI.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Christian SOULA

La CCPA s'est engagée dans une démarche active pour diminuer son empreinte écologique, et ainsi lutter à l'échelle du territoire contre les effets du dérèglement climatique.

L'un des axes de déploiement de cette démarche réside dans la rénovation énergétique, et l'analyse des performances des bâtiments intercommunaux a permis d'identifier l'espace muséologique intercommunal d'Espérasa abritant le Musée des dinosaures et le Musée de la chapellerie comme une des priorités des projets de rénovation énergétique par les consommations relevées par les associations gestionnaires et la surface du bâtiment entrant dans le champ du dispositif Eco-Energie tertiaire.

Le bâtiment a été construit puis agrandi en plusieurs fois. Son enveloppe n'est pas homogène. La partie la plus ancienne possède des murs en pierres non isolés principalement, des combles accessibles non isolés, un plancher bas supposé sur terre-plein non isolé et des menuiseries simple vitrage vétustes. La première extension datant de 1992 et le laboratoire possèdent des murs en briques creuses non isolés, des rampants isolés, des planchers bas sur terre-plein supposé non isolés et des menuiseries PVC ou ALU double vitrage de l'époque. L'extension la plus récente possède une ossature métallique avec des façades double peau isolés, des toitures type bac acier isolées, un plancher bas sur terre-plein et des menuiseries ALU double vitrage de 2006 ainsi que de grandes surfaces de panneaux de polycarbonate « Danpalon ». Les performances thermiques de l'enveloppe sont moyennes et son état général est moyen.

Il est à noter par ailleurs des infiltrations d'eau par certaines fenêtres et des problèmes d'humidité dans les murs sur la partie la plus ancienne mais aussi des problèmes d'étanchéité à l'air au niveau des appuis des murs rideaux.

Il est apparu en effet à l'issue de l'audit énergétique effectué par le cabinet QCS Services- Quardina en partenariat avec le SYADEN, un gain potentiel de

- 88% en consommation d'énergie (294 518 Kwh/an à l'heure actuelle),
- et de 84% en émissions de gaz à effet de serre (31,39 tonnes/an à l'heure actuelle).

Pour un bouquet de travaux incluant :

- l'amélioration de l'enveloppe de la zone « Ancienne gare » construite en 1875, de la zone « Halles et extension 1992 » et de la zone « Laboratoire » construite en 1985,
- la mise en place de CTA double flux,
- la mise en œuvre de luminaires LED,
- la pose de panneaux solaires,
- et le remplacement du système de chauffage gaz par des chaudières bois à granulés.

Selon l'étude de faisabilité élaborée par l'architecte désigné par la CCPA pour l'ensemble du projet de rénovation énergétique de l'espace muséologique présentée en séance, le montant des travaux hors prestations annexes est estimé à 741 977 € HT.

Il en ressort ainsi un budget prévisionnel de l'opération, maîtrise d'œuvre incluse, et un plan de financement établis comme suit :

Dépenses HT		Financement		
Isolation enveloppe	101 900 €	Etat - Fonds vert	40%	333 201 €
Isolation enveloppe zone b	221 820 €			
CTA double flux	53 300 €	Etat - DETR	24%	199 920 €
luminaires LED	43 210 €			
Système de chauffage	224 300 €	Région	6%	49 980 €
Photovoltaïque	130 000 €			
Missions SPS et contrôle	12 000 €	Département	10%	83 300 €
BET fluide et structure	11 618 €			
Maîtrise d'œuvre	34 854 €	Autofinancement CCPA	20%	166 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>833 002 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>833 002 €</b>

#### Le Bureau,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de communes des Pyrénées audoises,

Vu la délibération du conseil communautaire du 20 juillet 2020 n° DC 2020-047 portant délégations au Bureau,

Vu le rapport d'audit énergétique du siège administratif remis par le cabinet QCS services - Quardina le 31 mai 2023,

Vu l'étude préliminaire effectué par le cabinet d'architecture Villes et vies, représenté par madame Hazar CARON,

Considérant l'intérêt des rénovations énergétiques des bâtiments intercommunaux dans la période économique et climatique actuelle,

#### Après en avoir délibéré,

Membres présents	6	Suffrages exprimés	6
Retraits avant vote	0	Pour	6
Abstentions	0	Contre	0

## DECIDE :

- **Article 1 :** Le préprogramme présenté au rapport et le budget prévisionnel de l'opération sont approuvés.
- **Article 2 :** Le Président est autorisé à solliciter les financements nécessaires par le dépôt de demandes de subventions.

Pour extrait conforme  
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 22/07/24
- ❖ et de sa publication le 22/07/24